

Image not found or type unknown



Licenciement monaco et crp

Par **diabo06**, le **19/01/2010** à **10:50**

Bonjour,

L'entreprise pour laquelle je travaille ,basée en principauté de Monaco,s'apprête à procéder à un licenciement économique de ses salariés dans le cadre d'un transfert de son activité en France.

Les salariés français licenciés auront ils alors le droit à l'application de la CRP?

Merci de vos réponses
Cdlt Diabo06

Par **Colibri98**, le **01/04/2010** à **11:13**

Bonjour,

Avez vous obtenu des informations ? la réponse me serait utile.

Cordialement.